

# LES BONNES PRATIQUES LOGISTIQUES

ENTRE LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE

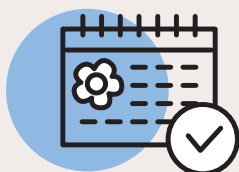
CLIENT



**Communiquer** à ses fournisseurs les règles générales de réception marchandises (créneaux quotidiens)



**Identifier** et communiquer aux fournisseurs le nom d'un correspondant emballages



**Organiser** et respecter la date de livraison commande



**Pour la reprise** des emballages à restituer, s'assurer qu'ils sont prêts au départ (préparés, pliés, empilés, rangés...) au plus tard pour la date du rendez-vous fixée à l'avance



## EN CAS DE NON-CONFORMITÉ À RÉCEPTION



**Renseigner** précisément le tableau des non-conformités à réception (quantitatif et qualitatif) et le retourner au fournisseur dans un délai maximum de 48h\*



**Prendre**, si possible, des photos dans les cas de non-conformité qualitative



**Un litige** vaut pour déduction à partir du moment où il est déclaré par le client et validé par le fournisseur

\* dès la mise en œuvre opérationnelle du tableau